

Projet Educatif Territorial

Date de présentation du projet : Juin 2013

Collectivité territoriale porteur du projet : Commune d'ECUILLE

Nom et prénom du correspondant : Béatrice Jung (fonction : Adjointe)

Adresse : Mairie – 2 rue de la Mairie – 49460 ECUILLE

Téléphone : 02 41 93 32 32

Adresse électronique : mairiedecuille@wanadoo.fr

Périmètre et public du PEDT

Territoire concerné : la commune d'ECUILLE

Le territoire se situe en Zone d'Education Prioritaire

Public concerné : les enfants scolarisés à Ecuillé

Nombre total d'enfants : 89

Niveau maternelle : moins de trois ans : 4

Niveau maternelle : entre trois et cinq ans : 28

Niveau élémentaire : 57

Niveau secondaire : 0

Mode d'inscription aux activités proposées

Par modules de 6 à 8 heures
(de vacances à vacances)

Module payant au prorata du nombre
d'heures, selon le QF, au tarif APS

Modalités d'information des familles : par l'école

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat)

Établissements	publics	privés	Total
Écoles maternelles	1	0	1
Écoles élémentaires	1	0	1
Établissements secondaires	0	0	0

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés :
Ecole Primaire Les Salamandres

Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEDT

- 4 pauses méridiennes rallongées d'1/2h (L, M, J et V de 11h45 à 14h)
- 1h de Temps d'Activités Périscolaires le vendredi de 15h30 à 16h30, sous la responsabilité de la commune
- 2 fois 1/2h d'APC, probablement sur le temps du midi, par et sous la responsabilité de chaque enseignant.

Aucune dérogation n'a été demandée.

Seul le taux d'encadrement, qui sera déclaré à la DDCS, sera de 14 pour les moins de 6 ans et 18 pour les plus de 6 ans (au lieu de 10 et 14).

Durée du PEDT (3 ans maximum) : 3 ans

État des lieux

Activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes et nombre d'enfants du territoire concernés par ces activités l'année précédant la mise en place du PEDT :

- Activités périscolaires : Accueil Péri-Scolaire avant et après l'école (pour environ 24 enfants)
- Activités extrascolaires : Accueil de Loisirs sur Soulaire-et-Bourg (pour une dizaine d'enfants)

Besoins répertoriés (pour quel type de public) :

- 80 % des enfants mangent à la cantine --> la durée des 2 services est trop minuitée et insuffisante
- les enfants de petite section mangent au 1^{er} service --> ils attendent trop longtemps l'heure de la sieste
- l'école le mercredi pourrait nécessiter la prise en charge d'une douzaine d'enfants le mercredi midi

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT :

- opportunité de rallonger la pause méridienne sans rallonger la durée globale de la journée
- possibilité de mutualisation des services avec Soulaire-et-Bourg (cantine + accueil de loisirs le mercredi)
- proximité avec la population, ce qui a permis de détecter les compétences locales des bénévoles

Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT :

- les PS qui déjeunent chez eux reviendront pour 13h, heure de la sieste --> par dérogation, leurs frères ou sœurs aînés pourront être accueillis sur la cour dès cette même heure (13h au lieu de 13h50)
- éloignement du lieu de travail des parents --> nécessité de prendre en charge une quinzaine d'enfants pour l'APS le mercredi midi de 11h45 à 12h30 pour laisser aux parents le temps d'arriver
- cantine et Accueil de Loisirs le mercredi sur la commune de Soulaire-et-Bourg --> nécessité d'un transport
- nombre restreint de locaux disponibles pour animer 4 à 5 groupes d'enfants sans aller dans les classes

Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires :

Développer le bien-être de l'enfant en lui permettant de mieux découvrir et assimiler grâce à :

- des horaires pertinents :
 - . heures d'enseignement de préférence le matin (ajout du mercredi)
 - . journée d'enseignement plus courte (durée maximum de 5h30)
 - . pause méridienne plus longue (2h15)
- une prise en charge personnalisée :
 - . enfants regroupés par classe d'âge et en nombre restreint : répartition en 3 groupes minimum, suivant les effectifs scolaires de l'année (pour 2013-2014 : PS1/PS2/MS, GS/CP/CE1 et CE2/CM1/CM2)
 - . certains groupes seront parfois dédoublés
 - . intervenant toujours accompagné d'une animatrice de l'école connue des enfants

Effets attendus (connaissances, compétences, comportements, etc.) :

- Nourrir la curiosité des enfants, susciter des intérêts nouveaux, donner confiance
- Rendre service aux familles en facilitant l'accès aux loisirs éducatifs pour tous
- Mobiliser et mettre en valeur les compétences locales (des intervenants)
- Favoriser l'intergénérationnel sur la commune

Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants :

Contrat enfance jeunesse (CEJ) : contrat 2012-2015

Activités proposées dans le cadre du PEDT :

Activités sportives : motricité pour les 2/4ans ; découverte de nouveaux sports pour les 5/10 ans
Activités musicales et culturelles : éveil pour les 2/4 ans ; musique et mouvement pour les 5/10 ans
Activités découverte de la nature, des jeux de société, du chant, etc... pour tous

Ces activités sont en articulation avec le projet d'école qui met l'accent sur 3 axes :

- prendre en compte la diversité des élèves
- améliorer leurs performances
- développer l'axe culturel

Partenaires du projet :

Partenaires institutionnels :

Inspection Académique - DDCS – CAF et MSA – Mairie de Soulaire-et-Bourg

Partenaires associatifs :

- A.C.T.E. (Association Culturelle de Tiercé et ses Environs)
Jhjhjhjjhjjhhjjhjkjkjkkjkjkjkkjkjkjkkjkjkkj
- Anima'Sports (Auto-entreprise d'une animatrice sportive BPJEPS)
"Choisir ANIMA'SPORT c'est participer ensemble à l'épanouissement de chacun dans un sport choisi et ce, dans le respect des normes de sécurité et des valeurs du sport."

Autres partenaires :

Intervenants bénévoles de la commune, repérés pour leur expertise dans l'un au l'autre domaine.

Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT :

Activité	Intervenant ou structure	Statut de l'intervenant	Observations (dont existence d'une convention)
Activités Musicales	ACTE - Tiercé	Salarié	Contrat annuel
Activités Sportives	ANIMA'SPORTS - Etriché	Auto-entrepreneur	Contrat annuel
Activités Nature	Guy Tronchin	Bénévole	Convention
Activités Nature	Bernard Le Hir	Bénévole	Convention
Activités Nature	Mme Le Provost	Bénévole	Convention
Activités 1ers secours	Sonia Viganne	Bénévole	Convention
Activités détente/chant	Joël Godin	Bénévole	Convention
Activités art créatif	Suhila Ginder	Bénévole	Convention
Ensemble des Activités	3 adjointes d'animation municipales	Salariées	

Structure de pilotage :

Composition du comité de pilotage du PEDT :
Parents d'élèves – Enseignants – Elus – Personnel d'animation

Coordination du projet :

Nom et prénom du responsable pédagogique : Cécile GOYET
Fonction : ATSEM + responsable péri-scolaire (cantine et APS)
Formation : CAP PE + BAFA + BAFD
Adresse : Maison de l'Enfance - 14 rue du Verger
Téléphone : 02 41 05 07 58
Adresse électronique : enfance.ecuille@orange.fr

Éléments prévus dans le bilan/évaluation du projet :

Périodicité : 5 fois par an, en fin de chaque module

Indicateurs retenus (répondant aux objectifs visés) :

- indicateurs quantitatifs (nombre d'inscrits, de participants, répartition des groupes d'âge, etc)
- Indicateurs qualitatifs (intérêt pour les enfants, coordination, relations avec les intervenants, logistique, etc)

Modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant :

Autant que de besoin et à l'initiative du Maire
Par la structure de pilotage ci-dessus

Signataires du projet :

Le Maire, le Directeur de l'école, le Conseil d'Ecole, la Coordinatrice, les intervenants

Date de signature : Juin 2013

Le 14 juin 2013